

Mémoire sur le projet de loi modifiant
La Charte de la langue française

Yves Chartrand

Février 2013

Introduction

Je suis un citoyen impliqué depuis très longtemps dans le dossier de la langue française au Québec. En 1969, à l'âge de 18 ans j'ai arpenté avec des milliers de personnes les rues de Québec pour m'opposer à la Loi 69 et Raymond Lévesque avait offert à notre groupe de jeunes qu'il trouvait très sympathique une bouteille de vin au restaurant Le Biarritz près du Parlement. Plus récemment j'ai été membre du conseil d'administration du Mouvement Montréal Français pendant quelques années. Pour moi c'est l'un des grands combats de ma vie qui je poursuis encore et toujours.

Je vais tout d'abord vous parler de mon expérience citoyenne, puis de expérience professionnelle comme intervenant en milieu pluriethnique, de ma réflexion personnelle, et finalement vous soumettre quelques recommandations.

Mon expérience dans mon milieu de vie

Je suis résident du quartier Ste-Marie à Montréal, un quartier situé à l'est du centre-ville. Notre quartier est encore majoritairement francophone et cela nous permet de pouvoir encore intégrer les nouveaux arrivants de d'autres origines. Nous entendons plus souvent qu'auparavant parler anglais sur la rue ou dans les commerces du quartier mais notre majorité nous permet de garder le contrôle sur la situation, du moins pour le moment. La situation est cependant inquiétante à certains niveaux.

Je vais tout d'abord vous raconter mon vécu dans notre jardin communautaire situé en face de chez moi. Une trentaine de jardiniers oeuvrent dans le jardin dont environ la moitié sont des Québécois de naissance et l'autre moitié des immigrants d'origine bengladaise qui ont comme deuxième langue l'anglais. Ceux d'entre eux qui ont trente ans et moins parlent bien le français ou peuvent se débrouiller dans notre langue. Passé trente ans nous avons beaucoup de difficultés à amener ces gens à parler français. Lorsqu'ils s'adressent à nous, ce qui est malheureusement assez rare, ils s'adressent à nous en anglais et le français semble être pour eux " un dialecte aborigène inconnu ". C'est une bataille constante pour leur faire prononcer un mot de français. Honnêtement je dois cependant dire que certains jardiniers québécois ne sont pas très accueillants à leur égard.

Je vais également vous parler du centre communautaire et sportif également situé en face de chez moi où à la piscine qui appartient à la Ville de Montréal j'ai du intervenir à deux reprises pour demander que l'on syntonise à la radio un poste francophone. Et même si la radio est à une poste français on y entend à cœur de journée des chansons en anglais. Comment voulez-vous qu'ainsi les jeunes utilisateurs de la piscine développent une culture musicale francophone et québécoise ?

Mon expérience professionnelle

J'ai travaillé pendant plusieurs années comme conseiller dans le domaine de l'emploi, et notamment en milieu pluriethnique, plus précisément à Côte-des-Neiges. Dans ce quartier multiethnique et multilingue chaque organisme a sa politique linguistique propre même si tous sont subventionnés par Québec. Dans celui où je travaillais on exigeait de nous de travailler en français et en anglais avec la clientèle. Certaines communautés comme les Arabes et les Latino-Américains étaient très réceptives au français, alors que d'autres comme les Jamaïcains, les Indo-Pakistanaïes et les Philippins y étaient très réfractaires.

Je m'adressais personnellement à la clientèle en français en utilisant un minimum d'anglais au besoin, pour ensuite diriger ceux et celles qui ne parlaient pas français vers des cours de français. J'étais souvent déçu, humilié et en colère de voir des participants de d'autres origines carrément mépriser notre belle langue française. Je me rappelle avoir déjà été réprimandé par une membre québécoise du conseil d'administration pour ne pas utiliser suffisamment l'anglais dans mon travail...

Je mentionnerai également plus tard avoir moi-même été confronté à de multiples reprises avec l'exigence d'être bilingue pour accéder à un nouveau poste en emploi. Ce qui me fâchait le plus était de devoir offrir des services en anglais à des Québécois d'origine britannique, ce que j'aurais accepté, mais bien d'offrir des services en anglais à des nouveaux arrivants ou des Québécois allophones devenus anglophones par choix.

Ma réflexion personnelle

Je n'ai jamais compris pourquoi nous n'exigeons pas des nouveaux arrivants et des Québécois d'origine immigrante déjà installés au Québec une connaissance de base de la langue française, notre langue commune. Quant on sait que nous, les Québécois d'origine française, sommes passés sous la barre des 50% de la population à Montréal, il est facile de penser que nous sommes appelés à devenir minoritaires dans la première ville française d'Amérique. L'avenir du Français à Montréal dépend donc en grande partie de la très grande majorité des nouveaux arrivants qui s'y installent et qui avec le temps deviendront majoritaires. On sait très bien que le développement actuel du bilinguisme à Montréal ne peut mener qu'à moyen terme de nouveau à la prédominance de l'anglais comme cela a été le cas jusqu'au milieu du XX e siècle.

Une autre question qui me préoccupe est la régionalisation de l'immigration. J'ai déjà réalisé par le passé une série radiophonique intitulée Première Neige qui a été diffusée sur les ondes à l'époque de la Chaîne culturelle de Radio-Canada. A cette occasion j'ai fait le tour de toutes les régions du Québec pour aller à la rencontre de ceux et celles qui, venus(es) d'ailleurs, ont choisi de s'installer ailleurs qu'à Montréal. J'y ai recueilli tellement de beaux témoignages d'intégration et de réussite professionnelle que je ne comprends pas pourquoi l'état québécois ne favorise pas plus et même n'exige pas plus des autres régions que Montréal d'accueillir un plus grand nombre d'immigrants.

Recommandations

Rendre la connaissance de base de la langue française une exigence pour immigrer au Québec, et si tel n'est pas le cas, un apprentissage obligatoire du français dès l'arrivée au Québec s'appliquerait à tous les nouveaux arrivants.

La connaissance de l'anglais pour postuler pour un emploi ne serait obligatoire que lorsque l'employeur a démontré la nécessité pour le futur employé de devoir employer la langue anglaise au quotidien dans son travail, par exemple pour communiquer régulièrement avec l'étranger.

Exiger que chaque région du Québec autre que Montréal accueille au minimum un nombre d'immigrants correspondant à la proportion que sa population représente à l'échelle du Québec.